



# CFA PRAXIS

Métiers  
du social  
de l'éducation  
et du sanitaire

SE FORMER  
AU ❤️  
DE L'ACTION

LES MÉTIERS DU SOCIAL, DE L'ÉDUCATION ET DU SANITAIRE  
EN **APPRENTISSAGE**

# 6 MÉTIERS DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION, DU SOCIAL ET DU SANITAIRE

**Accompagnant.e  
Éducatif.ve et  
Social.e**



**Ambulancier.ère**



**Assistant.e de  
Service Social**



**Aide Soignant.e**



**Educateur.trice de  
Jeunes Enfants**



**Educateur.trice  
Spécialisé.e**



# 8 ORGANISMES DE FORMATION DANS LE GRAND EST SELON LA FILIÈRE



SE FORMER AU ❤️ DE L'ACTION

# COMMENT DEVENIR APPRENTI(E) ?



**ÊTRE ÂGÉ(E)  
DE 16 À 29 ANS  
RÉVOLUS**

(jusqu'à la veille des 30 ans)



**TROUVER UN  
EMPLOYEUR  
ET SIGNER  
UN CONTRAT  
D'APPRENTISSAGE  
ÊTRE ADMIS(E)  
À OU AUX  
ÉPREUVE(S)  
D'ADMISSION**



**TROUVER OÙ SE  
FORMER DANS  
L'UN DE NOS  
ORGANISMES  
PARTENAIRES**



SE FORMER AU ❤️ DE L'ACTION

# COMMENT DEVENIR APPRENTI(E) ?

En règle générale, il est possible de signer un contrat d'apprentissage de 16 ans à 29 ans révolu (30 ans moins un jour)



Il n'y a pas d'âge limite dans les cas suivants :

- > L'apprenti(e) est reconnu(e) travailleur handicapé ;
- > L'apprenti(e) envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ;
- > L'apprenti(e) est une personne inscrite en tant que sportif de haut niveau ;
- > L'apprenti(e) n'obtient pas le diplôme ou le titre professionnel visé. Dans ce cas, l'apprentissage peut être prolongé pour 1 an maximum avec un nouveau contrat chez un autre employeur ou chez le même employeur.



# SE FORMER AU ❤️ DE L'ACTION

## QUEL EST LE STATUT DE L'APPRENTI(E) ?

### UN STATUT DE VRAI(E) PROFESSIONNEL(LE)

En tant que jeune embauché(e) en contrat d'apprentissage, tu bénéficies des mêmes conditions de travail, congés payés et protection sociale que les autres salarié(e)s. Tu bénéficies de tous les avantages de la convention collective appliquée dans l'établissement au même titre que les autres salarié(e)s.



# SE FORMER AU ❤️ DE L'ACTION

## QUEL EST LE STATUT DE L'APPRENTI(E) ?

### BON À SAVOIR :

Le contrat d'apprentissage inclut une période d'essai de 45 jours. Ce sont les 45 premiers jours consécutifs ou non, de présence effective de l'apprenti(e) en entreprise.

Les apprenti(e)s bénéficient de 5 jours ouvrables de congés pour préparer leurs examens. Ce congé rémunéré par l'employeur, est pris dans le mois qui précède l'examen. Il s'ajoute aux congés payés légaux. Sa durée s'impute sur le temps de présence dans l'entreprise.

Ce congé ne peut être pris qu'une seule fois au cours du contrat d'apprentissage.



SE FORMER AU  DE L'ACTION

# QU'EST-CE QU'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

## UN CONTRAT PLEIN D'AVANTAGES

La solution idéale pour préparer son avenir professionnel.

### + MÉTIER SUR-MESURE

Apprendre un métier sur le terrain auprès d'une équipe de professionnel(le)s.

### + SUIVI PROFESSIONNEL

Être accompagné(e) par un maître d'apprentissage tout au long de sa formation.

### + FORMATION GRATUITE

Préparer un diplôme sans payer de frais pédagogiques.

### + RÉMUNÉRATION STABLE

Être rémunéré(e) tout au long de sa formation.

### + PROTECTION SALARIALE

Bénéficier des mêmes droits que les salarié(e)s de l'entreprise (congés, protection maladie, maternité,...).

### + MOBILITÉ INTERNATIONALE

Bénéficier d'aides pour un stage à l'étranger, en Europe et Hors Europe.

### + AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT

ex : Prêt d'un PC par le CFA pendant toute la durée de la formation.

### + FINANCEMENT DU PERMIS

Aide de 500€ pour passer son permis.

### + CARTE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

Cette carte permet de bénéficier de réductions tarifaires identiques à celles des étudiant(e)s de l'enseignement supérieur.

SE FORMER AU ❤️ DE L'ACTION

# QU'EST-CE QU'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?



*Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un(e) salarié(e). Son objectif est de permettre à un(e) jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquiescer un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).*

## UN CONTRAT ÉVOLUTIF

La rémunération de l'apprenti(e) est déterminée selon l'âge et de la progression de l'apprenant(e) dans le ou les cycles de formation.

Informations actualisées sur <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

Les dispositions conventionnelles peuvent prévoir des rémunérations supérieures aux montants légaux inscrits ci-dessous.

### DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL

ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT	16-17 ANS	18-20 ANS	21 - 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1ère année	27% SMIC	43% SMIC	Minimum 53% du SMIC	Minimum 100% du SMIC
2ème année	39% SMIC	51% SMIC	Minimum 61% du SMIC	Minimum 100% du SMIC
3ème année	55% SMIC	67% SMIC	Minimum 78% du SMIC	Minimum 100% du SMIC

# SE FORMER AU ❤️ DE L'ACTION

## COMMENT TROUVER UN EMPLOYEUR ?

### CHERCHER. POSTULER. SIGNER.

La recherche de ton futur employeur est l'étape clé dans le projet. **L'enjeu de la formation en alternance réside dans le choix de l'entreprise** puisque cette expérience professionnelle occupera une place de premier plan sur ton CV. Il est important de bien veiller à **anticiper – si possible, plusieurs mois à l'avance – la recherche de l'entreprise** qui pourra t'accueillir.

### QUELQUES CONSEILS ✨

- 💡 Te rendre sur des salons et les forums de recrutement
- 💡 Te renseigner auprès des chambres consulaires : chambres de commerce et d'industrie (CCI), chambres des métiers ou chambres d'agriculture
- 💡 Consulter les sites internet d'offres d'emploi, par exemple : des entreprises qui t'intéressent, des branches professionnelles, France Travail, des sites spécialisés, des conseils régionaux
- 💡 Te rapprocher des anciens élèves de l'organisme de formation que tu souhaites intégrer
- 💡 Demander de l'aide à ta famille et à tes amis
- 💡 Et aussi, plein de ressources sur les sites :  
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>  
<https://www.ljeunesolution.gouv.fr/>

SE FORMER AU ❤️ DE L'ACTION

# QUEL EST LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

## UN ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Le recrutement d'un(e) apprenti(e) dans l'entreprise nécessite l'identification par l'employeur d'un maître d'apprentissage volontaire pour l'accompagner dans sa formation pratique. En liaison avec le CFA et l'organisme de formation dispensant la formation théorique, **le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), dans l'entreprise, des compétences correspondant au métier et au diplôme préparé.**

L'employeur permet au maître d'apprentissage, dans la mesure du possible, de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le CFA.

**Le maître d'apprentissage** est chargé de 3 missions :



› T'accueillir et faciliter ton intégration ;



› T'accompagner dans le développement de tes apprentissages et de ton autonomie professionnelle ;

› Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation de tes apprentissages.

# CFA PRAXIS

Métiers  
du social  
de l'éducation  
et du sanitaire



Groupe Hospitalier  
Saint Vincent



INSTITUT DE FORMATION  
D'AIDES-SOIGNANTS  
DE BISCHWILLER



HAGUENAU  
WISSEMBOURG



Institut de formation  
des ambulanciers



Institut de Formation  
des Aides-Soignants  
de Haguenau



formation professionnelle



## CONTACTE-NOUS !

03 89 59 68 78

*du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h*

**4 rue Schlumberger  
68200 MULHOUSE**

**cfa@praxis.alsace  
www.cfa.praxis.alsace**

